



**BANQUES ET
ASSURANCES
SOCIETE GENERALE**

@ PRATIQUES

**NOVEMBRE
2015**

Délégation Nationale Cfdt
Société Générale
Espace 21/2 - 32, Place Ronde
La Défense 7
Téléphone : 01 42 14 41 18
Télécopie : 01 42 14 93 77



Devenez acteur de votre parcours professionnel



Depuis Janvier 2015, votre DIF (Droit Individuel à la Formation) doit être transféré vers un nouvel outil nommé CPF (Compte Personnel de Formation).

Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, il revient à chacun d'ouvrir son CPF. Pour cela, vous devez vous connecter sur le site www.moncompteformation.gouv.fr et entrer le nombre d'heures dont vous disposez dans votre DIF. Une attestation de l'employeur nous a été fournie en début d'année avec la paie de janvier. Si vous l'avez égaré, un duplicata peut vous être adressé sur demande auprès du fil RH.

Lors du premier accès vous devrez activer votre compte personnel de formation en saisissant votre numéro de Sécurité sociale, votre civilité (madame ou monsieur), votre prénom et votre nom de naissance. Vous devrez également renseigner une adresse courriel.

Le CPF est alimenté de 24 heures par an les 5 premières années puis 12 heures les années suivantes avec un maximum de 150 heures.

Pour bénéficier de la dotation 2015, il faut donc que votre CPF soit ouvert **au plus tard le 31 décembre**.

Sur le site du gouvernement, vous avez les différentes possibilités de formations sur le temps de travail en lien avec notre branche professionnelle (Code APE inscrit sur le bulletin de paie). Vous pouvez également utiliser votre crédit temps pour faire une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). Hors temps de travail, votre formation doit impérativement être certifiante et répondre aux besoins du marché de l'emploi.

Nous ne pouvons que vous encourager à prendre le temps (10 minutes maximum) pour pouvoir bénéficier de ce droit.

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**



www.cfdt-sg.fr